



Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	18

2024-12-02

Date d'affichage : 13/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le quatre décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, RAVACHE Jérôme, GILETTE Valérie.

Absents excusés : ALEXANDRE Yves donne pouvoir à VENGEONS Christian ; DESGUEE Jérémie donne pouvoir à RAVACHE Jérôme ; FREENE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, DAUTY Virginie.

Absents : PATIENCE Mickaël, PELLETIER Virginie, PELLETIER Philippe, LEROUILLY Chloé.

Présents : 15 **Pouvoirs :** 3 **Votants :** 18

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Budget : ouverture de crédit en section d'investissement pour l'exercice 2025
Délibération 2024-12-02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 1612-1;

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits dans le cadre d'un bon fonctionnement de la collectivité ;

Décision : 18 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE à engager, de liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2024, tel que détaillé :

Budget principal :	
Chapitre	Budget 2025
20 - Immobilisations incorporelles	20 000
21 – Immobilisations corporelles	195 000
23 – Immobilisations en cours	135 000
Total	350 000

INSCRIT au Budget Primitif 2025 les crédits correspondants lors de son adoption.

AUTORISE à engager, de liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2025, les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2024, tel que détaillé :

Budget assainissement :	
Chapitre	Budget 2025
20 - Immobilisations incorporelles	2 500
21 – Immobilisations corporelles	37 000
Total	39 500

INSCRIT au Budget Primitif 2025 les crédits correspondants lors de son adoption.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures pour appliquer cette décision.

Certifié exécutoire le
13/12/2024,
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

